

RAPPORT DE TRANSPARENCE EXERCICE 30/09/2022

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissement de crédit, publient sur leur site internet un rapport de transparence.

Les cabinets AURYS AUDIT et AURYS ENTREPRENEURS ont retenu la version du rapport de transparence minimale recommandée par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et comprenant les informations requises légalement ainsi que celles qui leur paraissent utiles dans un objectif de transparence.



AURYS AUDIT – AURYS ENTREPRENEURS

2 rue de la Claire – 69009 Lyon

Tél. +33 4 78 47 86 66 - contact@aurys.fr - www.aurys.com

AURYS AUDIT : S.A.S. au Capital de 10.000,00 € - 433 626 843 R.C.S Lyon - NAF 6920 Z - FR 48 433 626 846

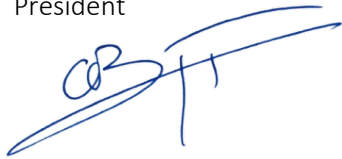
AURYS ENTREPRENEURS : S.A.S. au Capital de 18.600,00 € - 435 191 168 R.C.S Lyon - NAF 6920 Z - FR 76 435 191 168

DECLARATION DE LA DIRECTION

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R.823-21 du code de commerce, que la politique de formation continue décrite dans ce rapport est déterminée de façon à permettre le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R.822-61 du Code de commerce.

Lyon, le 30/09/2022

Christophe BOURGOGNON
Président



1. PRESENTATION DU CABINET

1.1 Le cabinet

1.1.1 Description des entités CAC en France : forme juridique, Capital

AURYS AUDIT (anciennement VISALYS AUDIT) et AURYS ENTREPRENEURS (anciennement AUDIT EUROPE COMMISSARIAT) sont deux SAS de taille humaine exerçant leur activité exclusivement au 2 rue de la Claire à LYON (69009), immatriculées respectivement au RCS sous le numéro 433 626 843 et 435 191 168 et dont le capital s'élève à 10 000 € et 18 600 €.

AURYS AUDIT et AURYS ENTREPRENEURS sont des filiales de la société AURYS GROUPE également située au 2 rue de la Claire à Lyon et immatriculée au RCS sous le numéro 908 216 674 depuis le 14 décembre 2021.

1.1.2 Description du réseau en France : métiers, forme juridique et organisation

AURYS AUDIT et AURYS ENTREPRENEURS appartiennent à un réseau national comme défini par l'article 29 du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par l'intermédiaire des associés de la société AURYS GROUPE, AURYS AUDIT et AURYS ENTREPRENEURS forment un réseau avec les sociétés suivantes :

- AURYS HOLDING,
- AURYS LYON (anciennement VISALYS),
- AURYS OYONNAX (anciennement VISALYS OYONNAX),
- AURYS GESTION (anciennement VISALYS CONSEIL),
- AURYS BELLEVILLE (anciennement EUROPEENNE DE CONSEILS BELLEVILLE),
- AURYS BOURG EN BRESSE (anciennement EUROPEENNE DE CONSEILS BOURG),
- AURYS GRENOBLE (anciennement EUROPEENNE DE CONSEILS GRENOBLE),
- EUROPEENNE DE CONSEIL LYON,
- AURYS EVALUATION,
- AURYS PARIS (anciennement CABINET MARTINETTI ET ASSOCIES)
- AURELIUS LEGAL
- VPF CONSEILS
- HEXIA

L'ensemble de ces sociétés n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes et possède un intérêt économique commun.

Le réseau n'exerce pas d'activité informatique ou de conseil en organisation.

1.1.3 Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement en France

La gouvernance est fidèle à l'esprit qui préside le fonctionnement du réseau depuis sa constitution et dont la clé de voûte repose sur l'équilibre des pouvoirs :

- Tous les associés sont quasi-égalitaires dans le capital de AURYS GROUPE,
- AURYS GROUPE détient 100% des intérêts de AURYS AUDIT et AURYS ENTREPRENEURS (1 action croisée entre les deux sociétés),

Monsieur Christophe BOURGOGNON est Président de la société AURYS GROUPE.

La majorité des mandats de commissariat aux comptes sont au nom des cabinets AURYS AUDIT, AURYS OYONNAX, AURYS ENTREPRENEURS, EUROPEENNE DE CONSEIL LYON ET AURYS PARIS hormis certains mandats au nom d'associés de ces structures.

1.2 Le cabinet sur le plan international

Les cabinets AURYS AUDIT, AURYS ENTREPRENEURS et leur réseau n'accomplissent aucune mission à l'international.

2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1 Indépendance

2.1.1 Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du Cabinet (déclaration du personnel, suivi des prestations non-audit, rotation des signataires...)

L'acceptation d'un mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'une procédure écrite et est concertée par l'ensemble des associés pour valider le respect des principes d'indépendance ainsi que l'adéquation de l'activité de la société ou de la personnalité de son dirigeant à l'éthique du groupe.

Les collaborateurs du cabinet AURYS AUDIT et AURYS ENTREPRENEURS signent également une déclaration d'indépendance à l'égard des dirigeants des sociétés contrôlées et de leurs responsables financiers.

Les règles de rotation des signataires font l'objet d'une surveillance et seront appliquées dans le respect des échéances fixées par le Code de commerce.

2.1.2 Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance

Lors de l'acceptation d'un nouveau mandat, une fiche spécifique est renseignée par l'associé signataire et signée par l'ensemble des autres associés afin de s'assurer du respect des règles déontologiques. Une circularisation préalable (par courriel) de l'ensemble des associés et également effectuée lorsque les cabinets sont pressentis pour accomplir une mission.

2.2 Contrôle qualité

2.2.1 Description du système interne et contrôle qualité

Compte tenu de la taille des dossiers de commissariats aux comptes sous la mandature de AURYS AUDIT et AURYS ENTREPRENEURS, le niveau de délégation en termes de conduite des missions est faible de la part des associés : les phases en amont et en aval des missions sont supervisées par les signataires. C'est le cas notamment de l'orientation et la planification des missions ainsi que de la finalisation des travaux d'audit.

2.2.2 Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du contrôle interne

La revue de direction statue sur l'efficacité de chaque processus y compris le processus CAC, à minima une fois par an et autant de fois que nécessaire en cours d'exercice.

2.2.3 Contrôle Qualité CNCC : Date du dernier contrôle

Le dernier contrôle du Haut Conseil des Commissaires aux Comptes est intervenu au cours de l'année 2019.

Par ailleurs, un suivi des constats a été effectué au cours de l'année 2021.

3. CLIENTS

3.1 Chiffre d'affaires

1.1.1. Chiffre d'affaires du réseau France et International

Les chiffres d'affaires agrégés des sociétés du réseau au 30 septembre 2022 s'élèvent à environ 19 M€.

1.1.2. Chiffre d'affaires de la structure professionnelle en France

3.1.2.1. Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes

Les honoraires liés au contrôle légal des comptes, générés par notre réseau, avoisinent 3 M€.

3.1.2.2. Honoraires relatifs aux prestations non liées aux missions de contrôle légal.

Ces honoraires correspondent exclusivement à des missions d'expertise comptable (y compris les missions sociales), de juridique, d'évaluation, de conseil, de sous-traitance et de refacturation :

- ▶ Expertises comptable 11 M€
- ▶ Autres (Conseil et Evaluation) 5 M€

3.2 Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)

Liste des entités dont les titres sont admis à la cotation sur un marché réglementé pour lesquelles le groupe de cabinet a effectué une mission de contrôle légal au cours d'exercice écoulé :

- ▶ SAINT JEAN GROUPE, société cotée sur Euronext
- ▶ SAVONNERIE DE NIONS, société cotée sur Euronext Access

3.3 Liste des clients Etablissements de crédits

Liste des établissements de crédits pour lesquels le groupe de cabinet a effectué une mission de contrôle légal au cours de l'exercice écoulé :

BANQUE SAINT OLIVE SA

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Collaborateurs

Les effectifs du groupe au 30 septembre 2022 s'élèvent à :

- Au plan international : NEANT
- En France : 164 dont 15 en commissariat aux comptes

4.2 Associés

Le nombre d'associés du réseau au 30 septembre 2022 s'élève à :

- Au plan international : NEANT
- En France : 15 dont 6 en commissariat aux comptes

4.3 Formation continue et politique du Cabinet

Le cabinet a mis en place un système de formation continue pour assurer la qualité des intervenants ainsi que le niveau des compétences requises.

Les commissaires aux comptes du groupe de cabinet ainsi que leurs collaborateurs suivent les formations dispensées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la Compagnie Régionale de Lyon et d'autres organismes de formations.

Le rythme des formations suivies est censé permettre aux commissaires aux comptes de répondre à une obligation de formation équivalente à 120 Heures par période triennale avec un minimum de 20 heures par an.

Chaque année, un plan de formation est établi pour chacun des collaborateurs à l'occasion de l'entretien individuel. Les plans de formation sont suivis tout au long de l'année, une synthèse est effectuée lors de l'entretien individuel afin d'évaluer la pertinence et la qualité des formations suivies. Cette synthèse permet d'améliorer les critères de sélections des formations à venir.

Un cycle de formation interne alimenté par les bulletins d'informations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de diverses documentations comptables et fiscales, permet une mise à jour régulière des compétences des collaborateurs.

5. FINANCE : INFORMATIONS FINANCIERES ET PERTINENTES SUR LES ACTIVITES DU CABINET

Les activités du groupe se répartissent comme suit :

